

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DASES 388 G : Financement des actions de prévention de la perte d'autonomie réalisées en 2017 par des résidences autonomes parisiennes dans le cadre des crédits alloués au Département par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre du forfait autonomie.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement ;

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;

Vu la décision de la Conférence des Financeurs du 16 octobre 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens relatifs au versement de forfaits autonomie dans des résidences autonomes dont le modèle est joint en annexe ;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à verser les forfaits autonomie aux résidences autonomes ayant signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le département au titre de l'année 2017 pour un montant total de 758 245 € selon le tableau ci-dessous.

Gestionnaire	Résidence	Durée du CPOM (années)	Montant attribué 2017
Association des Dames du Calvaire	Aurélié Jousset	4	23 154 €
Coallia	Les Célestins	4	41 760 €
ARPAVIE	Lamartine	3	8 712 €
	Au cœur de Belleville	4	35 005 €
	Solanacées	4	38 000 €
CASVP	19 résidences parisiennes	3	330 567 €
Association Valentin Haüy	Valentin Haüy	4	99 514 €
Association OMEG'AGE Gestion	André Leroux Jardin des Moines	3	129 189 €
Fondation Dosne	Retraite Dosne	4	10 518 €
Association Les Petits Frères des Pauvres	Yersin	4	1 635 €
AGEFO	Pavillon Marie de Caters	3	40 191 €
TOTAUX			758 245 €

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6568, rubrique 531 du budget de fonctionnement 2017 du Département de Paris et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO